

Relevé de conclusions
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Étaient présents :

Représentants des parents

Madame BONNEFOY, Titulaire
Madame BASSAID, Suppléante

Représentants des élèves

Monsieur AROUI Mejdi
Monsieur EL ABDARY Younes

Représentant du personnel

Madame Pamela REDON

Siège avec voix consultative

Monsieur Alexandre CABOUCHE, Directeur

Invités :

Madame BOUGRAS Marion, stagiaire de direction
Madame EL MEZRAOUI Souad, stagiaire de direction
Madame LOEMBA Sara, stagiaire de direction
Monsieur Tony GOUPIL, Secrétariat Général

Sujet 1 – Nouveau protocole sanitaire

Mise en place d'un nouveau protocole sanitaire en interne, début novembre, conformément aux nouveaux protocoles gouvernementaux. Dans ce nouveau protocole sanitaire il est rappelé aux parents, le devoir de fournir à leurs enfants deux masques par jour. En effet il a pu être constaté que certains enfants gardent le même masque toute la journée.

Il est rappelé également le principe d'auto-surveillance : les parents doivent garder leurs enfants chez eux s'ils ont de la température ou s'ils présentent de quelconques symptômes.

Une procédure de télé-accompagnement pour enfants testés positifs ou pour les cas contacts est prévue afin d'éviter toute rupture d'accompagnement.

Des kits de nettoyage sont fournis à chaque professionnel pour respecter les mesures sanitaires.

Sujet 2 – Protocole sécuritaire renforcé

Monsieur CABOUCHE rappelle que jusqu'à ce jour nous avons des internats non-vidéoprotégés. Une vidéoprotection est désormais mise en place pour la dissuasion et les levers de doute. Les enregistrements sont conservés pendant 30 jours.

Des portes avec digicodes et des gâches ont été installés pour sécuriser l'ouverture et la fermeture des portes.

Concernant l'accès au bâtiment principal, les personnes étrangères à l'Institut doivent s'identifier à l'interphone avant d'entrer.

Un renforcement de la vidéoprotection est à l'œuvre au niveau des accès et au niveau des terrasses.

Sujet 3 – Interface établissement / famille sur notre site internet

Une réunion famille et une réunion plénière seront organisées pour présenter l'interface. Comme nous n'avons pas accès au modèle d'interface de l'Education Nationale, l'Institut Gustave Baguer a mis au point son propre espace sécurisé et volumineux de partage de documents, intégré à son site.

Madame BONNEFOY souligne que cette interface pourra servir à informer les parents sur des absences et du remplacement de professionnels.

Monsieur CABOUCHE précise que cette interface a pour vocation de mettre à disposition des parents les comptes-rendus, des exercices, des bilans, autres fichiers lourds qui saturent une boîte aux lettres électronique, etc.

Madame BASSAID précise qu'elle a demandé un compte-rendu à un professionnel et qu'elle ne l'a toujours pas obtenu à ce jour.

Madame BONNEFOY espère que l'interface sera un lieu d'échange et d'information.

Monsieur CABOUCHE mentionne que beaucoup de parents disent ne pas connaître la progression de leur enfant. Cet espace sécurise les relations entre les parents et les professionnels. Le but étant également de constituer un historique et un archivage de documents essentiels (tableaux comportementaux, etc.)

Madame REDON précise que concernant le lien avec les familles, les professionnels n'ont pas le temps de contacter toutes les familles car il n'y a que 7 heures de préparation, incluant les réunions.

Sujet 4 – Recrutements

Madame BONNEFOY précise que sur la SEDAHA, deux professionnels étaient absents alors que les autres étaient en formation. Ce sont alors les services civiques qui ont suppléé à ce manque. Or ils doivent intervenir en renforcement des équipes et non en remplacement de ces dernières.

Monsieur CABOUCHE répond que cette configuration reste exceptionnelle.

Madame BASSAID suggère que les salaires soient revus à la hausse pour augmenter l'attractivité des offres.

Monsieur CABOUCHE répond qu'ils sont encadrés par les grilles indiciaires de la fonction publique hospitalière.

Madame BASSAID évoque les éducateurs non spécialisés et les interprètes.

Monsieur CABOUCHE affirme que l'interface, contrairement à l'interprète va adapter son discours à l'enfant qu'il a en face de lui. Les deux sont nécessaires compte tenu des profils très variés des enfants. Auparavant, au total, il n'y avait que 4 temps partiels alors qu'aujourd'hui nous sommes à 5 temps plein.

Monsieur CABOUCHE précise qu'il y a des enfants qui ont besoin qu'on leur reformule ce qui leur est dit car l'enfant doit comprendre le contenu.

Monsieur CABOUCHE rappelle qu'au sein de l'équipe du SAC (Service d'Aide à la Communication), il y a autant d'interprètes que d'interfaces. Cet équilibre vise à pouvoir s'adresser à tous les enfants.

Madame REDON demande comment s'opère la répartition des plannings.

Monsieur CABOUCHE mentionne que les interprètes vont plutôt intervenir auprès des professionnels sourds / FP, Moulin Joly et les interfaces plutôt auprès d'autres enfants.

Madame BASSAID rappelle la nécessité d'embaucher des professionnels qui comprennent les troubles des enfants.

Madame BONNEFOY mentionne qu'il y a de plus en plus d'enfants accueillis à l'Institut présentant des troubles autistiques ou du comportement et qu'il faut par conséquent être davantage vigilant sur les recrutements. Le même problème se pose à l'internat.

Madame BONNEFOY interpelle monsieur CABOUCHE sur l'importance de ne pas envoyer trop de professionnels en formation en même temps, au risque de déstabiliser les journées des jeunes.

Madame REDON mentionne qu'auparavant les formations LSF se passaient à l'IVT et que seulement un duo de professionnels étaient envoyés en formation. Il faudrait que la constitution des groupes de formation soit réfléchi en amont.

Monsieur CABOUCHE précise qu'il y a eu le contexte de la situation sanitaire où des formations ont été annulées ou décalées. Le problème sera cependant remonté aux cadres et aux RH. Monsieur CABOUCHE rappelle désormais la volonté de l'Institut de privilégier les formations avec le déplacement du ou des formateur(s) sur le site de l'Institut et non le contraire afin de réduire le temps de transport et la fatigabilité pour les professionnels.

Madame BASSAID demande des précisions concernant les décisions prises au regard des absences de longue durée d'une part, et la recherche d'un nouveau professionnel en orthophonie.

Monsieur CABOUCHE souligne que dès le mois de septembre 2020, une annonce d'orthophoniste a été publiée mais qu'il n'y a toujours pas de candidature à ce jour. Un essai de convention avec une orthophoniste libérale d'Asnières-sur-Seine a été entrepris, malheureusement sans succès.

Madame REDON demande si le secteur de recherche des orthophonistes libérales va être étendu.

Monsieur CABOUCHE précise qu'une lettre de mission a été envoyée aux cadres dans ce sens. Parallèlement, à la recherche d'un nouveau professionnel en orthophonie, l'Institut est en attente d'une réponse suite à un entretien avec une ergothérapeute.

Madame BASSAID demande des précisions sur l'éducateur spécialisé qui a démissionné.

Monsieur CABOUCHE souligne que la nouvelle de cette démission n'a été apprise que la veille. Une annonce a cependant d'ores et déjà été publiée. L'éducateur en question a démissionné pour un CDI dans le secteur associatif.

Madame REDON demande à monsieur CABOUCHE s'il pourra garantir qu'il s'agira bien du recrutement d'un éducateur spécialisé.

Monsieur CABOUCHE précise que cela dépendra des candidatures reçues. Monsieur CABOUCHE demande aux représentants des élèves comment cela se passe de manière générale avec les éducateurs.

Les représentants des élèves affirment qu'en général tout se passe très bien.

Monsieur CABOUCHE recommande aux représentants des parents de venir prendre le temps de rencontrer les professionnels sur une demi-journée, afin de faire leur connaissance et d'échanger avec eux.

Madame BONNEFOY évoque le problème de mixité concernant les éducateurs au sein de l'internat.

Monsieur CABOUCHE rappelle que lorsque cela est possible, l'Institut le met en œuvre, conformément aux LDG (Lignes Directrices de Gestion) qui stipulent que tous les postes doivent être mis au masculin et au féminin sans discrimination genrée.

Sujet 5 : Information des parents sur les absences des professionnels

Madame REDON demande des précisions sur le traitement des absences des professionnels et notamment sur qui se charge d'en informer les familles.

Monsieur CABOUCHE précise qu'il s'agit du rôle des cadres d'unité.

Madame REDON demande s'il n'est pas possible de déléguer la notification des absences à d'autres professionnels qu'aux cadres d'unité.

Monsieur CABOUCHE souligne qu'il faut le communiquer au niveau du terrain, au niveau le plus pertinent (ex : carnet de liaison) conformément au principe de subsidiarité.

Sujet 6 : Internat

Madame BONNEFOY mentionne le nouveau règlement de l'internat et précise qu'il a été diffusé sans que les parents soient tenus au courant des événements qui se sont passés avant.

Monsieur CABOUCHE précise que les événements évoqués concernent deux enfants en particuliers. Les familles ont été prévenues et reçues à l'Institut.

Madame BONNEFOY s'interroge sur comment un jeune a pu passer d'un pavillon d'internat à l'autre sans surveillance.

Monsieur CABOUCHE précise que le jeune en question avait reçu une autorisation dans le cadre d'un travail d'autonomie. Suite à cet incident, un courrier a été envoyé à tous les professionnels de l'internat et à la cadre d'unité pour appeler à la vigilance des équipes. Un guide a parallèlement été envoyé par mail pour gérer les relations entre les jeunes. Tout a été mis en place y compris un règlement intérieur spécifique à l'internat élaboré au moyen de pictogrammes.

Madame BONNEFOY soulève parallèlement un problème de communication entre l'internat et l'infirmerie.

Monsieur CABOUCHE précise que cette communication existe. La jeune fille en question présente des troubles psychiatriques. L'année dernière, des procédures ont été initiées afin de la changer d'établissement mais aucun n'a répondu favorablement. Cependant le dossier suit son cours.

Madame REDON demande pourquoi les pompiers n'ont pas été appelés.

Monsieur CABOUCHE précise que le Samu ne se déplace qu'en cas d'urgence vitale. La responsabilité est ici partagée avec les parents. Le père a notamment jugé qu'il ne fallait pas ramener sa fille à domicile.

Madame REDON souligne un manque de communication car les professionnels n'ont pas été avertis de cet événement, survenu durant la nuit.

Monsieur CABOUCHE rappelle que cela aurait dû être mentionné en réunion d'équipe avec le chef de service. Parallèlement, une révision de la procédure internat-urgence est en cours. Par ailleurs des entrebâilleurs de fenêtres vont être posés afin de permettre d'ouvrir les fenêtres tout en les sécurisant.

Sujet 7 : CDE

Madame BONNEFOY demande à monsieur CABOUCHE s'il est possible pour les représentants des familles, d'être présents au CDE.

Monsieur CABOUCHE précise que cela est possible avec l'accord préalable des parents.

Sujet 8 : Inondation des toilettes enfants du RDC

Monsieur CABOUCHE rappelle au préalable la chronologie des événements. Le problème n'était pas de cause technique ou architecturale mais bien lié à un bouchon de papier essuie-mains. Suite à cet incident, de la pédagogie a été faite en classe, pour sensibiliser les jeunes sur quel papier utiliser et à quelle occasion. Les services généraux ont débouché les toilettes dans des conditions de travail très pénibles.

Madame BASSAID souligne le fait que demander du papier à son éducateur/trice peut s'avérer humiliant pour le ou la jeune.

Monsieur CABOUCHE précise que cette mesure temporaire a été demandée par les Services Généraux sous peine d'exercice de leur droit de retrait. La situation est désormais régularisée.

Madame REDON mentionne que selon ce qu'elle aurait entendu, il y aurait bien un défaut architectural au niveau des canalisations.

Monsieur CABOUCHE affirme que ce n'est pas ce qu'a révélé le rapport des Services Généraux.

Sujet 9 : Temps de prise en charge en psychologie pour les TSL

Madame REDON précise que l'année dernière, il y avait un temps plein sur les TSL mais que ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Monsieur CABOUCHE souligne que nous sommes à 4, 5 ETP, ce qui correspond au plafond historique pour l'Institut, de recrutement en termes de psychologues.

Madame BASSAID demande ce qu'il en est au sujet du recrutement d'un/e neuropédiatre.

Monsieur CABOUCHE rappelle qu'un neuropédiatre a déjà été recruté et que son temps de présence a déjà fait l'objet d'une augmentation.

 **Sujet 10 : Calendrier en 210 jours pour 2022**

Monsieur CABOUCHE précise aux représentantes des familles que les autorités de tutelles demandent à l'Institut d'évoluer vers un calendrier à 210 jours. L'Institut se laisse 2021 comme année blanche afin de réaliser une prospection, de réfléchir à différents scénarii possibles et les faire passer aux instances. Le CVS sera associé à ces réflexions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Présidente du CVS

Virginie BONNEFOY

